



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 62182

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par l'association France Parkinson pour une prise en compte des spécificités de la maladie de Parkinson par le plan maladies neurodégénératives (MND). L'association France Parkinson souligne que le futur plan MND ne doit pas être restreint dans son énoncé à la prise en compte des seuls malades présentant des troubles cognitifs majeurs. Elle tient à préciser que celui-ci doit apporter une réponse aux cas complexes du Parkinson, cumulant des troubles aggravés (moteurs et cognitifs) nécessitant le droit à la poursuite des soins Parkinson et l'accès à un neurologue tout au long de la vie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6319